

PROMASTOP®-B / PROMASTOP®-P est un article au sens des réglementations REACH (Règlement (EC) n° 1907/2006) et CLP (Règlement (EC) n° 1272/2008). Les Fiches de données de Sécurité ne sont pas exigibles pour les articles. De plus, cet article, pour lesquels des informations de sécurité sont données, ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes, des substances dont l'utilisation est restreinte par la Commission ou de substances sur la Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorization (liste mise à jour 7.07.2017). Même si cet article n'est soumis à aucune obligation de classement ou de label (Art 4 du règlement (CE) n° 1272/2008), Promat a décidé de fournir plusieurs informations sur l'identification, les mesures de premiers secours, le contrôle de l'exposition, l'élimination et le transport. Ces informations de sécurité sont à destination des utilisateurs industriels et professionnels pour une utilisation sécuritaire de cet article.

RUBRIQUE 1: Identification de l'article et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
Nom du produit : PROMASTOP®-B / PROMASTOP®-P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de l'Article et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisation de l'article

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Fonction ou catégorie d'utilisation : Protection au feu

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Promat GmbH
St.-Peter-Straße 25
4021 Linz - Austria
T +43 732-6912-0 - F +43 732-6912-3740
office@promat.at - www.promat.at

Autres

Etex Building Performance Limited
Gordano House, Marsh Lane, Easton-in-Gordano
BS20 ONE Bristol - United Kingdom
T +44 1275 377 773
marketinguk@promat.co.uk - www.promat.co.uk

Autres

Promat France
2 rue Charles-Edouard JEANNERET- CS 90129
78306 POISSY Cedex - France
T +33 1 39 79 61 60
info@promat.fr - www.promat.fr

Autres

Promat Ibérica S.A.
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda
28001 Madrid - Spain
T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97
info@promat.es - www.promat.es

Autres

Promat B.V.
Vleugelboot 22
3991 CL Houten - Nederland
T +31 30 241 0770 - F +31 30 241 0771
info@promat.nl - www.promat.nl

Autres

Promat s.r.o.
Kkalova 22/784
16000 Praha 6 - Bubeneč - Czech Republic
T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576
promat@promatpraha.cz - www.promatpraha.cz

Autres

Promat GmbH
Scheifenkamp 16

Autres

Etex Building Performance N.V.
Bormstraat 24
2830 Tisselt - BELGIUM
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09
info@promat-international.com - www.promat-international.com

Autres

Etex Building Performance S.p.A.
Via Perlasca 14
27010 Vellezzo Bellini (PV) - Italy
T +39 0382 4575 245 - F +39 0382 4575 250
info@promat.it - www.promat.it

Autres

Promat TOP Sp. z.o.o.
ul. Przeclawska 8
03-879 Warszawa - Poland
T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290
top@promatop.pl - www.promatop.pl

Autres

Promat d.o.o.
Trata 50
4220 Skofja Loka - Slovenia
T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450
info@promat-see.com - www.promat-see.com

Autres

Promat AG
Stationsstrasse 1
8545 Rickenbach Sulz - Switzerland
T +41 52 320 9400 - F +41 52 320 9402
office@promat.ch - www.promat.ch

Autres

Promat Nordic, by Ivarsson a/s
Kometvej 36
6230 Rodekro - Denmark
T +45 7366 1999 - F +45 7466 1020
info@promat.nu - www.promat.nu

Autres

Promat Fire Protection LLC
Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2

PROMASTOP®-B / PROMASTOP®-P

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

40878 Ratingen - Germany
T +49-2102 493 0 - F +49-2102 493 111
mail@promat.de - www.promat.de

123945 Dubai - United Arab Emirates
T +971 4 885 3070 - F +971 4 885 3588
info@promatfp.ae - www.promatmiddleeast.com

Autres

Promat Australia Pty Ltd
1 Scotland Road, Mile End South
SA 5031 Adelaide - Australia
T +61 8 8352 6759 - F +61 (8) 8352 1014
mail@promat.com.au - <http://www.promat-ap.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +43 732-6912-0
Pendant les heures de bureau:
Du lundi au vendredi: 8.00 a.m. - 4.30 p.m. (MEZ)
Langue
allemand
anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de l'article

Non applicable : les articles ne sont pas soumis à une obligation de classer (Article 4 du règlement CLP (EC) No 1272/2008)

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Cet article peut contenir une petite quantité de quartz cristallin. Selon l'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC Monographies 2012): " La silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite de source professionnelle / lieu de travail est cancérigène pour l'homme (groupe 1)". Le produit ne peut présenter un risque que si de la poussière est générée. Peuvent se produire: irritation des yeux, irritation des muqueuses et irritation de la peau. L'émission de grandes quantités de poussières en suspension dans l'air lors d'une utilisation normale est peu probable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Non applicable

3.3. Article

Composants : Matériau intumescent

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Risque par inhalation n'est à prévoir sauf si de la poussière est générée. Amener le sujet à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des produits de décomposition dangereux comme de la fumée, du monoxyde ou du dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de chauffage prolongé. Ammoniac (NH₃).

PROMASTOP®-B / PROMASTOP®-P

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de recommandations spéciales.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: section 8; Elimination: section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussière. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger contre le gel. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Sulphuric acid, compound with graphite (12777-87-6) | | |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Belgique | Nom local | Graphite (excepté fibres) (fraction alvéolaire) # Grafiet (vezels uitgezonderd)(inadem-bare fractie) |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| France | Nom local | Graphite |
| France | VME (mg/m ³) | 2 mg/m ³ (fraction alvéolaire) |
| France | Note (FR) | Valeurs recommandées/admises |
| Suisse | Nom local | Graphit natürlich |
| Suisse | VME (mg/m ³) | 2,5 mg/m ³ 5 mg/m ³ |
| Suisse | Remarque (CH) | a(mg/m ³) - SS _C - Lungenfib - OSHA, bei evtl. Gehalt an Quarz oder Asbest sind die entsprechenden MAK zu berücksichtigen |
| Silice cristalline (quartz) (14808-60-7) | | |
| UE | Nom local | Silica crystaline (Quartz) |
| UE | Notes | SCOEL Recommendations (2003) |
| Belgique | Nom local | Silices cristallines : quartz (poussières alvéolaires) # Siliciumdioxide (kristallijn) : kwarts (inademaal stof) |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 0,1 mg/m ³ |
| France | Nom local | Quartz (Silices cristallines) |
| France | VME (mg/m ³) | 0,1 mg/m ³ (fraction alvéolaire) |
| France | Note (FR) | Valeurs réglementaires contraignantes |
| Luxembourg | Nom local | Silices cristallines, quartz (poussières alvéolaires) |
| Luxembourg | OEL TWA (mg/m ³) | 0,15 mg/m ³ |
| Suisse | Nom local | Quarz (s. Siliciumdioxid, kristallines) |

PROMASTOP®-B / PROMASTOP®-P

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Silice cristalline (quartz) (14808-60-7) | | |
|------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suisse | VME (mg/m ³) | 0,15 mg/m ³ 0,15 mg/m ³ |
| Suisse | Remarque (CH) | a(mg/m ³) - P C _{1A} - SS _C - Lungenfib, Lungenkrebs - HSE, NIOSH, OSHA |

Limites d'exposition professionnelle pour des particules ne faisant l'objet d'aucun classement ni d'aucune réglementation (poussières gênantes) : - en France: Totale: 10 mg/m³. Respirable: 5 mg/m³ (Code du travail R4222-10).
- en Belgique: Inhalable: 10 mg/m³. Respirable: 3 mg/m³,
- au Luxembourg: Inhalable: 10 mg/m³. Respirable: 6 mg/m³

Indications complémentaires : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de protection en cas de production de poussière lors de l'usinage du produit.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de travail appropriés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Toujours utiliser un équipement respiratoire approprié si les expositions ont excédées les VLE légales ou puissent les excéder. (Par exemple pour des expositions jusqu'à 10 fois les VLE, utilisez un masque respiratoire type P2. Pour des expositions au delà, utilisez un masque type 3).

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur : Gris(e).

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 250 g/l

Solubilité : Produit pratiquement insoluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucun danger d'explosion direct. En cas de formation de poussières : Risque d'explosion des poussières.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Le matériau mousse à environ 150 ° C.

PROMASTOP®-B / PROMASTOP®-P

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Eviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë | : Non classé Les poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non irritant pH: Non applicable |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé. Une irritation des yeux par frottement mécanique est possible. pH: Non applicable |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Le matériau peut contenir des résidus de MDI oligomère (méthylène diphenyl diisocyanate). La substance est incorporée dans une matrice polymère, de sorte que la sensibilisation n'est pas prévue. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Cet article peut contenir une petite quantité de quartz cristallin. Selon l'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC Monographies 2012): " La silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite de source professionnelle / lieu de travail est cancérogène pour l'homme (groupe 1)". Le matériau peut contenir des résidus de MDI oligomère (méthylène diphenyl diisocyanate). MDI est classé dans la catégorie de cancérogénicité 2. |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Autres informations | : Les données toxicologiques du produit ne sont pas disponibles. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
| Code catalogue européen des déchets (CED) | : 07 02 13 - déchets plastiques 17 02 03 - matières plastiques |

PROMASTOP®-B / PROMASTOP®-P

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| Non réglementé pour le transport | | | | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Carc. 2 | Cancérogénicité, Catégorie 2 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Resp. Sens. 1 | Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| STOT RE 1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1 |

PROMASTOP®-B / PROMASTOP®-P

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Information de sécurité valable pour les régions : BE;CH;FR;LU

DENEGATION DE RESPONSABILITE

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

La présente fiche et les informations qu'elle contient ne sauraient en aucun cas remplacer les conditions générales de vente et ne sauraient constituer une fiche technique. Les éléments qu'elle contient ne peuvent tenir lieu de conseils d'utilisation et ne peuvent être interprétés en violation des brevets ou réglementations applicables.